



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 juin 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de la Ficelle à Goderville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024.

Etaients présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, PASQUIER Gaël Suppléant de BORNANBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, M. MALO Régis suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme Claire GUEROULT
Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard
Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kevin
M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André
Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé

Excusés :

M. FLEURY David, Maire de BORNANBUSC représenté par son suppléant M. PASQUIER Gael
M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT représenté par son suppléant M. MALO Régis

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme MONNIER Kelly, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 086/2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DU CONTRAT « CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE » 2024/2027

Délibération n° 086/2024

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CADRE DU CONTRAT « CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE » 2024/2027****Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération 080/2021 du 25 juin 2021 autorisant la signature de la première convention du contrat « Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse » de Campagne de Caux ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture, Animations, Événementiel en date du 10/06/2024 ;

Considérant que l'Etat, Ministère de la Culture et Ministère de l'Éducation Nationale, dans la circulaire du 10 mai 2017 relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie des enfants et des adolescents, a réaffirmé la priorité gouvernementale portée à l'éducation artistique et culturelle, composante essentielle de la formation intellectuelle et sensible des enfants et visant un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

Cette priorité se traduit par l'objectif « 100% EAC » fixé en septembre 2018 par les deux ministères dans le cadre du plan d'action « A l'école des arts et de la culture ». Il s'agit de permettre à tous les enfants de bénéficier d'un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et de qualité reposant sur les trois piliers de l'EAC pour développer les connaissances, la pratique artistique et la fréquentation des œuvres et des artistes, sur les différents temps : le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Cette éducation artistique et culturelle commence dès le plus jeune âge, comme le préconise le protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants signé avec le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes en mars 2017.

Ainsi l'accueil de la petite enfance constitue un levier efficace de réduction des inégalités liées à l'origine sociale en favorisant notamment le développement du langage et l'acquisition de compétences cognitives. En ce sens, la Caf de Seine Maritime souhaite également contribuer au renforcement de l'égalité des chances et à la réduction des inégalités par le prisme de l'accès à la culture. Elle accompagne et encourage les initiatives favorisant à la fois l'éveil artistique au sein des équipements qu'elle soutient et l'accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge afin de le démocratiser et de l'inscrire dans le quotidien des familles. Par ailleurs, les projets artistiques et culturels développés en faveur des tous petits, des enfants et des adolescents, constituent un moyen de favoriser la relation parent-enfant par le partage et la découverte d'expériences en vue de soutenir et développer le rôle parental.

Considérant que le contrat « Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse » est un outil privilégié proposé par l'Etat aux collectivités, en partenariat avec la Caisse d'allocation familiale, qui vise sur 3 ans à mettre en place des parcours d'Education Artistique et Culturelle (EAC) sur tous les temps de l'enfant de 0 à 25 ans (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et reposant sur une synergie entre les acteurs culturels, artistiques, éducatifs et sociaux du territoire.

Considérant qu'après deux années de préfiguration soutenues par le Théâtre Le Passage et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie et conformément aux orientations prises dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la Communauté de Communes Campagne de Caux a voté le 25 juin 2021

la signature de la convention du Contrat « Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse » (ici appelé CTEJ) entre la Direction Régionales des Affaires Culturelles de Normandie, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime et Campagne de Caux.

Le CTEJ fonctionne sur un système de pot commun permettant de financer des actions d'EAC qui reposent sur 7 points :

- S'appuyer sur une œuvre artistique professionnelle ou patrimoniale ;
- Impliquer un artiste professionnel ou professionnel de la culture et du patrimoine ;
- Être coconstruite avec les porteurs de projets ;
- S'adresser à des collectifs ;
- Reposer sur les trois piliers de l'EAC (l'acquisition de connaissance ; la pratique artistique et scientifique ; la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels) ;
- Donner lieu à une restitution, en permettant des modalités de valorisation de chacun des projets (journal, spectacle, exposition, documents, numérique...)
- Comporter une dimension « sensibilisation/formation à destination des acteurs éducatifs ».

En plus de parcours récurrents (Musique et Patrimoine local), Campagne de Caux a également fait le choix de thématiser chaque année de son CTEJ afin de répondre aux enjeux mis en évidence par le diagnostic culturel réalisé en 2018/2019.

En quelques chiffres, le CTEJ 2021/2024 de Campagne de Caux c'est :

	Année 1	Année 2	Année 3
Thématique	DANSE	MARIONNETTES	ARTS ET NUMERIQUE
Nombre de parcours	28	43	61
Progression du nombre de parcours		+ 54 %	+ 42 %
Nombres de groupes	25 classes + 2 crèches + 1 RPE	41 classes + 1 crèche + 1 LAEP	58 classes + 1 ALSH + 2 groupes d'Assistants Maternelles
Nombres d'enfants	651	956	1336
Progression du nombre d'enfants		+ 47 %	+ 38 %
Pourcentage des 0-15 ans touchés	21 %	31%	44 %
Pourcentage des scolaires touchés	28 %	41 %	57 %
Nombre d'heures de pratique "groupe"	240 h	416 h	552 h
Progression du nombre d'heures de pratique		+ 73%	+ 37 %
Nombre d'heures de pratique "enfant"	2 432h	9 870 h	12 411 h
Nombre d'heures de pratique en moyenne par enfant	10h	10h	9,5 h
Taux de satisfaction	9,8/10	9,8/10	EN COURS
Nombre de spectacles	7	8	6 (dont une tout public)
Restitutions marquantes	Visite théâtralisée de Grainville-Ymauville	Création de marionnettes à l'image du spectacle	1 expo ayant réunie 300 spectateurs

Considérant que le CTEJ 2021/2024 a permis de toucher 73 % du territoire de Campagne de Caux :

(La participation à un parcours du CTEJ se fait sur la base de la candidature. A réception du catalogue de parcours, les professeurs ont environ 3 semaines pour déposer une ou plusieurs candidatures conjointement à l'Inspecteur. 1 SIREs et 2 écoles du territoire n'ont jamais candidaté. Pour information sur l'année 3 du CTEJ, 76 candidatures d'écoles maternelles et primaires ont été reçues. 57 ont été validées avec la DSDEN en prenant soin d'accorder à chaque classe au moins un parcours).

TERRITOIRE TOUCHÉ

73% du territoire intercommunal

Une disparité nord/sud typique du territoire



Considérant que les 3 années du CTEJ ont été ainsi financées :

	Année 1		Année 2		Année 3	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
COM. COM.	7 500 €	11 519 €	12 500 €	13 532 €	19 500 €	16 924 €
DRAC	7 500 €	7 500 €	12 500 €	12 500 €	15 000 €	15 000 €
CAF	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
EDUCATION NATIONALE	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
RECTORAT	1 000 €	- €	1 000 €	- €	1 000 €	- €
AUTRE (MECENAT PRIVÉ)	- €	- €	- €	- €	- €	5 800 €
TOTAL	19 500 €	22 519 €	29 500 €	29 532 €	39 000 €	41 224 €
COÛT TOTAL PAR HABITANT		1,50 €		1,96 €		2,74 €
PART DE LA COM. COM. PAR HABITANT		0,76 €		0,90 €		1,12 €
COÛT TOTAL PAR ENFANT PARTICIPANT		34,60 €		30,90 €		30,80 €
PART DE LA COM. COM. PAR PARTICIPANT		17,70 €		14,15 €		12,67 €
PROGRESSION DU BUDGET TOTAL				+ 31 %		+ 39 %
PROGRESSION DE LA PART COM.COM.				+ 17 %		+ 25 %

**PROGRESSION DE LA PART COM.COM.
PAR PARTICIPANT**

- 20 %

Considérant que, en 2023/2024, pour un coût de 12,67 euros payés par Campagne de Caux, un enfant a pu participer à un parcours contenant une moyenne de 9h30 d'activité, le tout clé en main pour les écoles et structures accueillantes.

Considérant que ces bons résultats et le travail mené ont permis au service Culture de candidater au Label 100% EAC, label national qui valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire. Ce label a été attribué au territoire en janvier 2024 pour 5 ans. A noter que Campagne de Caux est le seul territoire entièrement rural à l'avoir obtenu en Normandie.

Considérant que le CTEJ arrivant en fin de convention, il convient de renouveler la convention pour 3 ans. Les dernières concertations du Comité de Pilotage ont permis de faire ressortir 3 thématiques :

- Année 1 : Citoyenneté
- Année 2 : Architecture
- Année 3 : Education à l'information et au numérique.

Le diagnostic réalisé en 2023 pour l'obtention du Label 100% EAC a mis en avant des objectifs indiqués dans la proposition de convention en annexe.

Il convient également de définir un budget afin de réaliser ces objectifs, et un budget pérenne sur les 3 années à venir. En effet, le fonctionnement en année scolaire demande à valider dès le printemps 2024, les parcours pour l'année 2024/2025, au printemps 2025, les parcours 2025/2026, et ainsi de suite.

Afin de préserver le dispositif à un niveau correct, et sachant que le plafond de subvention de la DRAC est de 15 000 euros avec 1 euro DRAC = 1 euros Com. Com., il est proposé ce budget suivant.

Partenaires	Montant par année
Communauté de Communes Campagne de Caux	15 000 €
DRAC	15 000 €
DSDEN	500 €
CAF de Seine Maritime	2500 €
TOTAL	33 000 €

Le Conseil Communautaire décide,

A l'unanimité,

- **D'AUTORISER** le président à signer la convention cadre du Contrat Culture, Territoire, Enfance, Jeunesse avec les partenaires et tout document permettant la mise en œuvre du présent contrat ;
- **D'AUTORISER** le président à inscrire les sommes au budget sur les années concernées.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 impasse du Lin
76110 Goderville